

## **Canevas pour un volet relatif à l'enseignement optionnel musique au sein du projet d'évaluation d'établissement**

### **1. Rappel des finalités du programme du cycle terminal**

S'appuyant sur la réalisation de projets musicaux diversifiés menés collectivement ou par petits groupes, l'enseignement optionnel de musique en cycle terminal vise le développement de domaines de compétences complémentaires :

- L'interprétation, l'imagination et la création musicales
- L'écoute et la culture musicales
- L'échange et le débat entre pairs
- L'autonomie dans la recherche d'information sur la musique et les arts
- La compréhension de la place de la musique et des arts dans la société contemporaine

Chaque projet s'adosse à une ou plusieurs compétences particulièrement mobilisées qui seront l'objet de l'évaluation portée au terme du projet. Elles sont explicitées et contextualisées auprès des élèves en amont de chaque projet puis rappelées autant que de besoin au fil de leur déroulement.

### **2. Les types et modalités d'évaluation**

Durant le déroulement de chaque projet, le professeur mène des évaluations formatives basées sur l'observation des travaux engagés par rapport à une consigne de travail particulière expliquée aux élèves. Elles lui permettent d'apprécier les difficultés et réussites de chacun et d'apporter les conseils et outils pour y remédier ou pour aller plus loin. Lorsqu'elles témoignent d'une acquisition maîtrisée dans une situation donnée à un moment clef de la progression du projet, ces évaluations peuvent être prises en compte par la moyenne trimestrielle.

Au terme de chaque projet, une évaluation davantage sommative est portée aussi bien sur la qualité de son aboutissement que sur le processus qui y a conduit, évaluation menée en référence aux compétences cibles initialement présentées aux élèves. Une attention particulière est portée à la qualité des pratiques musicales mises en œuvre afin que toutes les dimensions des apprentissages soient équitablement prises en compte.

Si elle relève de la responsabilité du professeur, l'évaluation des apprentissages s'appuie également sur l'autoévaluation et la co-évaluation des élèves. Pour ce faire, les élèves disposent, pour chaque projet et par rapport aux compétences qui y sont particulièrement mobilisées, d'une grille leur permettant de positionner leur niveau de maîtrise. Au cours d'un projet, voire à son terme, ces éléments instruisent le professeur des connaissances acquises et du niveau de maîtrise des compétences mobilisées et sont un éclairage complémentaire lui permettant de porter son évaluation terminale.

Chaque projet devant donner lieu à l'élaboration, par chaque élève, d'une note de synthèse témoignant de son cheminement, des connaissances acquises et de réflexions engagées, celles-ci sont l'objet d'une évaluation qui s'attache autant à la qualité et la pertinence des informations y figurant qu'à la forme de la présentation privilégiée.

### **3. Fréquence des évaluations**

En enseignement optionnel, renforcé par les contraintes liées à la succession de projets, le rythme des évaluations est dépendant de celui des projets menés. Arrivé à son terme, chaque projet aboutit à une note au regard de l'atteinte des objectifs cibles annoncés en son début et de la qualité de la note de synthèse qui en relate les caractéristiques. Cette évaluation est complétée par les évaluations menées au cours du travail et éclairée par les résultats de l'autoévaluation/coévaluation des élèves eux-mêmes.

Le projet mené au départ du programme complémentaire national et annuel revêt une importance particulière. Dans une perspective d'évaluation sont particulièrement pris en compte la pertinence des références aux œuvres du programme complémentaire dans le travail mené sur la problématique qui les convoque, mais également l'originalité de la démarche et la qualité de la recherche documentaire ayant permis d'approfondir la question posée.